Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Chaudronnerie, veuillez visiter :
capchaudronnerie.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Chaudronnerie

Épreuve EG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-RICS-EG1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : la division de l'Europe au début de la guerre froide** (5 questions) — **Page 3**

2. **Géographie : mobilités quotidiennes et accès aux transports collectifs** (4 questions) — **Page 5**

3. **Enseignement moral et civique : liberté d'expression et responsabilité dans un espace numérique** (3 questions) — **Page 7**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://capchaudronnerie.fr/assets/annales/cap-chaudronnerie/Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique/2026/CAP Chaudronnerie - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : la division de l’Europe au début de la guerre froide

Le candidat analyse un extrait du discours de Winston Churchill prononcé à Fulton le 5 mars 1946, où apparaît l’expression « rideau de fer ». Il le replace dans le contexte de l’après-guerre, confronte son contenu à ses connaissances et en indique les limites.

Question 1.1. Présentez le document DT 1 en précisant sa nature, son auteur, sa date et son sujet.

Le DT 1 est un extrait de discours, donc une source politique primaire. Winston Churchill le prononce au Westminster College de Fulton, dans le Missouri, aux États-Unis, le 5 mars 1946. Ancien Premier ministre britannique, il décrit la division croissante de l’Europe par l’image du « rideau de fer ». Le texte présenté est une traduction française d’un extrait : il rapporte une formule marquante, mais ne restitue pas l’ensemble du discours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Extrait d’un discours politique de Winston Churchill, prononcé à Fulton le 5 mars 1946, sur la division de l’Europe.

Question 1.2. Situez le discours dans le temps et expliquez le contexte européen et international de 1946. Le document réponse DR 1 propose aussi des repères chronologiques de 1939 à partir de 1947 pour préparer la présentation orale.

Prononcé le 5 mars 1946, le discours intervient moins d’un an après la fin de la guerre en Europe, en mai 1945. En 1946, le continent est dévasté et les rapports de force évoluent : les États-Unis et l’URSS sont les deux principales puissances. Leurs désaccords sur l’avenir de l’Europe et l’influence soviétique fragilisent leur alliance de guerre. Pour compléter le DR 1 : en 1945, fin de la guerre en Europe ; à partir de 1947, début de la guerre froide, avec la structuration de la rivalité entre les deux puissances.

DR 1 complété : repères chronologiques

Date	Repère à compléter	Lien avec le DT 1
1939-1945	Seconde Guerre mondiale	Les États-Unis, le Royaume-Uni et l’URSS ont combattu l’Allemagne nazie.
1945	Fin de la guerre en Europe	La guerre s’achève en Europe et les rapports de force sur le continent évoluent.
5 mars 1946	Discours de Winston Churchill à Fulton	Churchill évoque un « rideau de fer » traversant l’Europe.
À partir de 1947	Début de la guerre froide	La rivalité entre les États-Unis et l’URSS se structure.

✓ RÉPONSE À RETENIR

1945 : fin de la guerre en Europe. À partir de 1947 : début de la guerre froide.

Question 1.3. Expliquez l'expression « rideau de fer », puis indiquez les deux villes citées dans le document et les espaces européens qu'elles permettent de situer.

Le « rideau de fer » désigne la séparation politique et idéologique entre l'Europe de l'Est, sous influence soviétique, et l'Europe de l'Ouest, liée aux démocraties libérales. Churchill cite Stettin, aujourd'hui Szczecin, sur la mer Baltique, au nord, et Trieste, sur la mer Adriatique, au sud. Ces deux villes situent les extrémités de la ligne de division qu'il décrit à travers le continent. Elles permettent ainsi de repérer la séparation entre les deux espaces européens et les blocs en formation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Stettin, sur la Baltique, et Trieste, sur l'Adriatique, situent la division entre Europe de l'Est et Europe de l'Ouest.

Question 1.4. Montrez ce que le discours révèle des relations entre les anciens alliés de la Seconde Guerre mondiale, en appuyant votre réponse sur le document et vos connaissances.

Le discours montre que l'alliance entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS contre l'Allemagne nazie a laissé place à la méfiance. En évoquant un « rideau de fer », Churchill dénonce l'influence soviétique sur les pays d'Europe orientale. Les anciens alliés défendent des modèles politiques opposés et cherchent à étendre leur influence. Cette rivalité s'accentue après 1945, mais le discours ne décrit pas encore une guerre ouverte : il témoigne de tensions qui annoncent la guerre froide.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les anciens alliés deviennent rivaux : méfiance et opposition politique amorcent la division de l'Europe.

Question 1.5. Indiquez une limite du document pour comprendre à lui seul la mise en place de la guerre froide.

Ce document ne suffit pas à expliquer à lui seul la mise en place de la guerre froide. Il s'agit d'un extrait bref prononcé par Churchill, ancien dirigeant britannique, qui défend un point de vue occidental et critique l'influence soviétique. Il ne présente ni le point de vue des dirigeants soviétiques ni celui des populations des pays concernés. Il faut donc le confronter à d'autres sources et aux événements de l'après-guerre pour comprendre les causes et les étapes de la rupture.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Extrait bref et engagé, le discours présente un point de vue occidental qui doit être confronté à d'autres sources.

2. Géographie : mobilités quotidiennes et accès aux transports collectifs

Le sujet étudie le territoire fictif de Val-des-Rives, organisé autour de Riveville, principal pôle d'emplois et de services. À partir des populations, des distances et des départs quotidiens en transport collectif, le candidat compare l'accès aux mobilités et propose un aménagement.

Question 2.1. Relevez une différence entre la commune-centre et les deux communes périphériques en matière de population et de desserte en transports collectifs.

Riveville est la commune-centre la plus peuplée, avec 28 000 habitants, contre 6 400 à Montfaucon et 2 100 aux Prés. Le tableau indique 36 départs quotidiens en transport collectif vers Riveville pour la commune-centre, contre 12 depuis Montfaucon et 3 depuis Les Prés. Les communes périphériques sont donc moins peuplées et disposent de moins de départs, surtout Les Prés, la plus éloignée du centre.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Riveville : 28 000 habitants et 36 départs quotidiens. Montfaucon : 6 400 habitants et 12 départs. Les Prés : 2 100 habitants et 3 départs.

Question 2.2. À l'aide d'au moins deux données du DT 2, montrez que les habitants des communes périphériques n'ont pas le même accès aux mobilités que les habitants de Riveville.

Commune	Distance au centre de Riveville	Départs quotidiens vers Riveville
Riveville	0 km	36
Montfaucon	12 km	12
Les Prés	27 km	3

Les données montrent un accès inégal aux transports collectifs : Montfaucon, à 12 km, compte 12 départs par jour, tandis que Les Prés, à 27 km, n'en compte que 3. Ces communes périphériques ont moins de départs vers le pôle que les 36 indiqués pour Riveville. Le tableau renseigne le nombre de départs, mais ne permet pas à lui seul de connaître les horaires ou la durée des trajets.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La desserte est inégale : 12 départs depuis Montfaucon et 3 depuis Les Prés, contre 36 pour Riveville.

Question 2.3. Proposez une mesure d'aménagement susceptible d'améliorer les déplacements vers les emplois du pôle de Riveville et expliquez à quels habitants elle serait utile.

1. Renforcer les transports collectifs entre les communes périphériques et Riveville, en ajoutant des départs aux heures de début et de fin de travail.
2. Cette mesure serait particulièrement utile aux habitants des Prés, situés à 27 km et disposant de 3 départs quotidiens vers Riveville. Elle profiterait aussi aux habitants de Montfaucon, à 12 km, où 12 départs sont

indiqués. Des horaires adaptés faciliteraient les trajets domicile-travail et l'accès aux emplois du pôle.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ajouter des départs de transport collectif vers Riveville, notamment depuis Les Prés, avec des horaires adaptés au travail.

Question 2.4. Indiquez une limite des données du DT 2 pour étudier les mobilités de l'ensemble du territoire.

Le DT 2 porte sur trois communes seulement et indique les départs quotidiens en transport collectif vers Riveville. Il ne décrit donc pas les déplacements entre les communes périphériques ni ceux vers d'autres destinations. Il ne précise pas non plus les horaires, les tarifs, la durée des trajets ou les autres modes de transport. Ces informations limitées ne permettent pas d'étudier toutes les mobilités de l'ensemble du territoire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le DT 2 ne couvre que trois communes et les départs vers Riveville ; il omet les autres destinations et les caractéristiques des trajets.

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et responsabilité dans un espace numérique

Un apprenti critique l'organisation des transports sur le forum numérique de son établissement, mais son message contient aussi une insulte visant un autre usager. À partir de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le candidat distingue l'expression d'une critique et l'atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui.

Question 3.1. Identifiez la liberté fondamentale mobilisée dans cette situation et citez le texte de référence indiqué dans le document DT 3.

La liberté fondamentale mobilisée est la **liberté d'expression** : elle permet à l'apprenti de critiquer l'organisation des transports. Le texte de référence est l'article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, adoptée le 26 août 1789. Cet article garantit la libre communication des pensées et des opinions, tout en prévoyant que chacun répond des abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Liberté d'expression, garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression n'autorise pas à porter atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui.

La liberté d'expression n'est pas absolue : elle s'exerce dans le respect des droits et de la dignité des autres. Une critique portant sur les transports vise une organisation ou une décision, tandis qu'une insulte attaque une personne. L'article 11 de la Déclaration de 1789 précise que l'on doit répondre des abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi.

- La critique peut être exprimée.
- L'insulte peut constituer un abus et être signalée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La liberté d'expression n'autorise pas l'insulte : elle doit respecter les droits et la dignité d'autrui, et ses abus peuvent être sanctionnés par la loi.

Question 3.3. Proposez une manière responsable d'exprimer la critique sur les transports et indiquez une démarche permettant de faire cesser ou de signaler l'insulte.

1. Décrire les problèmes de transport sans viser une personne, en donnant des faits et en proposant une amélioration concrète, comme davantage de départs.
2. Signaler l'insulte au modérateur du forum et demander son retrait. On peut conserver une capture d'écran comme preuve sans la diffuser à nouveau, puis prévenir un responsable de l'établissement si nécessaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Critiquer les transports de façon factuelle et respectueuse, puis signaler l’insulte au modérateur et, si nécessaire, à un responsable de l’établissement.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale d'EG1 du CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, option A, correspond à la session 2026, code 26-CAP-RICS-EG1, durée officielle 2 h et coefficient 3. Elle évalue l'analyse du discours de Churchill à Fulton, l'étude des inégalités de mobilité à Val-des-Rives et la réflexion civique sur la liberté d'expression et la responsabilité numérique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le discours de Churchill à Fulton, prononcé le 5 mars 1946, évoque un « rideau de fer » traversant l'Europe.
- La desserte en transports collectifs s'étudie en croisant distance au pôle, population et nombre de départs quotidiens.
- L'analyse d'un document historique précise sa nature, son auteur, sa date, son sujet, son contexte et ses limites.
- L'article 11 de la Déclaration de 1789 protège la liberté d'expression et prévoit la responsabilité en cas d'abus.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez le document historique avant de l'interpréter et appuyez l'analyse sur le texte et vos connaissances.
- Comparez les mobilités avec des données exactes du tableau et reliez les écarts de desserte à l'éloignement.
- Justifiez la mesure d'aménagement proposée en précisant quels habitants en bénéficieraient.
- Distinguez la critique d'une organisation de l'insulte qui peut porter atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la présentation orale de la partie histoire ?

Présentez la nature, l'auteur, la date et le sujet du document, puis replacez-le dans son contexte. Analysez l'expression « rideau de fer », confrontez le texte à vos connaissances et terminez par une limite du document.

Q : Comment montrer les inégalités d'accès aux transports avec le tableau ?

Comparez les communes à partir de données précises, en associant distance et départs quotidiens. Par exemple, Riveville est à 0 km et compte 36 départs, tandis que Les Prés, à 27 km, en compte 3.

Q : Combien de temps prévoir pour la préparation et la présentation orale ?

Le sujet prévoit 5 minutes de préparation, puis la présentation du document retenu et les réponses aux questions de l'examinateur pendant 10 minutes au maximum. Le document réponse DR 1 peut être utilisé pendant la préparation.

Q : Quel coefficient et quel barème sont indiqués pour cette épreuve ?

L'épreuve officielle EG1 a un coefficient 3. Le barème du sujet répartit 9 points en histoire, 7 en géographie et 4 en enseignement moral et civique, soit 20 points au total.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capchaudronnerie.fr/assets/annales/cap-chaudronnerie/Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique/2026/CAP Chaudronnerie - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Chaudronnerie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.